



**Point de Vue sur la Ville** – Association Loi 1901  
Maison Pour Tous - 249 rue Vendôme 69003 LYON  
Tél. : 04 26 76 23 18 - e-mail : [pvv-lyon@laposte.net](mailto:pvv-lyon@laposte.net)  
Site Internet : [www.pointdevuesurlaville.org](http://www.pointdevuesurlaville.org)

# POINT D'ACCÈS

## Note d'Information

### N° 3 – Mai 2009

#### 1) Direction et numérotation des rues de Lyon (par Alain DUCHON-DORIS)

La référence est donnée par le Rhône et la Saône qui coulent du nord au sud.

A une ou deux exceptions près, tous les numéros des rues progressent dans le sens nord sud :  
Exemple : Avenue de Saxe : le 2 est à l'angle de l'Avenue Franklin Roosevelt, le dernier n° est au niveau du cours Gambetta.

Dans le sens Est/ouest c'est la Saône qui est la référence.

Côté rive droite de la Saône, les numérotations progressent en direction de l'Ouest (exemples : en direction de Saint Just, de Tassin, etc.)

A partir de la rive gauche de la Saône, les numéros progressent d'Ouest en Est. Exemples :  
Le 1 de la rue Franklin est à l'angle du quai de la Saône, le dernier numéro à l'angle du quai du Rhône.

Les numéros pairs sont à droite, les impairs à gauche.

En partant de la rive gauche du Rhône, c'est la même chose : le 1 du cours Gambetta est à l'angle du quai, le dernier numéro à l'angle du boulevard Vivier-Merle.

Un petit problème pourrait se poser pour les rues qui sont obliques.

Elles répondent au même principe : Les numéros progressent en s'éloignant d'ouest en Est, exemples, rues Paul Bert, Moncey, Juliette Récamier, Guillotière, etc.

Attention à quelques exceptions, par exemple les numéros du cours d'Herbouville (qui est un quai du Rhône) qui commence vers le tunnel de la Croix Rousse progressent en direction du nord.

Les numéros pairs et impairs se succèdent sur les quais.

Pour les places, en général les numéros se succèdent en commençant au nord ouest et tournent dans le sens des aiguilles d'une montre, mais attention aux exceptions.

Exemples de la généralité : le n° 1 de la place Bellecour est au niveau de la rue Colonel Chambonnet, angle nord/ouest, le 37 est également à l'angle de la même rue côté sud/ouest. Idem pour la place Carnot. (Le 1 à l'angle de la rue Henri IV, le dernier n° à l'angle de la rue de Condé.

Certaines places portent les n° de la rue qui les coupent, exemple place de la République.

Si la numérotation respecte dans sa très grande majorité des cas la réglementation classique, attention aux quelques exceptions.

## **2) Réunion inter-associative du CARPA le 15 avril 2009 (par Sylvie NIOGRET)**

Barbara Augé et Sylvie Niogret ont participé à cette réunion où elles représentaient Point de Vue sur la Ville ainsi que le Comité Louis Braille. À noter que Maurice Pommier représentait l'AVH.

Le nouveau président, Éric Benon, souhaite organiser des réunions inter-associatives régulières, 3 fois par an, au niveau du CARPA. Il souhaite une meilleure communication et un discours uni des associations appartenant au CARPA au sein des différentes commissions d'accessibilité.

Le CARPA est là pour faire respecter la législation mais n'a pas de pouvoir sur la qualité d'usage. Il n'a qu'un rôle consultatif. Sylvie NIOGRET est la seule élue au CA en dehors du bureau. Elle a donc proposé que les associations puissent être d'office membres du CA, comme au Comité Louis Braille. Cette idée a été rejetée par le bureau car les associations sollicitées ne se sont jamais manifestées. On constate que le CARPA ne pèse pas toujours dans les débats. Il y a cependant un espoir de changement avec la création de la commission intercommunale d'accessibilité.

Le CARPA souhaite aussi développer les sensibilisations d'élus, de techniciens etc.

Il devient nécessaire de centraliser les doléances des associations en matière d'accessibilité et de les faire remonter au nom du CARPA aux instances concernées car une intervention au nom du CARPA devrait être plus efficace que des interventions isolées. Des membres présents insistent sur le fait que lors de toute visite sur le terrain et de toute réunion spécifique sur l'accessibilité, organisée à la demande du CARPA, il doit y avoir au moins un représentant de chaque handicap, afin que chacun puisse s'exprimer et que des personnes ne parlent pas à la place des autres sans connaître leurs besoins.

Concernant les commissions d'accessibilité hors Grand Lyon, il est difficile de trouver des représentants à cause des problèmes de déplacement.

Le point sur les activités effectuées : participation à Handimanagement, aux rencontres de l'innovation organisées par Kéolis, à l'étude de la mise en conformité des ERP (pas de retour de la société Accesmétrie pour l'instant sauf à Villeurbanne).

Plusieurs membres souhaitent que le CARPA ait son mot à dire sur les travaux (mais il manque de moyens humains) et sur la qualité d'usage.

La prochaine réunion inter-associative aura lieu le **1er juillet 2009 à 14 h.**

## **3) Réunion sur l'état des lieux du mobilier Decaux le 22 avril 2009 (par Sylvie Niogret).**

La société Covadis a été mandatée par le Grand Lyon pour effectuer une étude d'accessibilité sur le mobilier Decaux, c'est-à-dire les abribus, les stations Vélo'v, les panneaux publicitaires avec 2 pieds type MUPI et les grands panneaux publicitaires de 8 m<sup>2</sup> sur un seul pied.

Les panneaux de type MUPI ont remplacé les anciens panneaux à l'identique, même si cela ne respectait pas le cheminement. Ils ont ensuite été équipés d'un arceau entre les deux pieds pour être détectables à la canne blanche.

L'étude sur les 4 types de matériel, a porté sur le passage au niveau du cheminement, la détectabilité et la sécurité aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes.

La synthèse statistique de cette étude a montré que de nombreux panneaux MUPI posent des problèmes de visibilité et donc de sécurité. Quant aux stations Vélo'v et aux abribus, c'est leur détectabilité qui pose problème, notamment pour les stations se trouvant sur les trottoirs est gênant également la continuité du cheminement.

Nous insistons sur la nécessité en matière de sécurité de ne pas mettre de panneaux en amont des passages piétons pour ne pas masquer la visibilité. Nous rappelons également notre souhait de ne pas voir se développer les stations Vélo'v sur les trottoirs.

La convention avec J.C. Decaux est valable jusqu'en 2017.

Une mise en conformité du mobilier va être effectuée au niveau de la détectabilité et des déplacements de mobilier vont être effectués de 2009 à 2013.

En revanche, il n'y aura pas de modification du mobilier avant la fin du contrat (exemple : les angles saillants des panneaux MUPI), ce qui pour les personnes déficientes visuelles est regrettable.

Cependant, il doit être ajoutée une bande contrastée sur le rebord des panneaux d'information.

Les abribus vont être équipés de vitres latérales avec trois bandes blanches pour une meilleure détectabilité. Ces vitres seront posées au fur et à mesure du remplacement des vitres cassées.

Lorsqu'un abribus ne pourra être déplacé, les vitres latérales et notamment publicitaires vont être enlevées pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

Trois possibilités vont être proposées à Decaux pour une meilleure détectabilité des stations Vélo'v : soit un revêtement de sol distincte, soit un ressaut ou un garde corps. Des prototypes à tester seront réalisés. Une bande contrastée de 10 cm sera installée sur les bornes.

Le budget destiné à financer ces transformations est en négociation avec Decaux. Le déplacement du mobilier est estimé à 400 000 €.

#### **4) Formation CNFPT (par Lise Wagner) :**

Le 17 mars, Georges Masson et Lise Wagner sont intervenus lors d'une formation à l'accueil des personnes handicapées auprès du personnel des CCAS. Ils ont détaillé les différents types de déficiences visuelles et, à travers leur témoignage respectif, exposé les besoins et les attentes de ces personnes en ce qui concerne l'accueil dans les administrations. Didier Changeur, ancien président du CARPA, était également présent pour parler du handicap moteur.

#### **5) Information via Bluetooth dans le métro (par Lise Wagner et Lilia Ouerdi) :**

Mis en place par le SYTRAL pour diffuser des informations dans les stations de métro, le système Sigi a été testé par Georges Masson, Lilia Ouerdi, Patricia Le Darz, Virgile Jouvenet et Hichem Houama. Voici le témoignage de Lilia Ouerdi, qui reflète les impressions de l'ensemble des participants :

« Ayant participé à la première démonstration du logiciel CJ j'ai pu constater que le système était innovant et prometteur.

Après une démonstration du fonctionnement du matériel en salle, nous avons pu le tester en situation réelle dans la station Bellecour.

Nous fûmes tous d'accord pour dire que l'idée était prometteuse et pouvait à terme, après quelques modifications tel que le temps de connexion, l'augmentation ou la diminution du débit et l'intégration d'informations claires et précises : se révéler efficace et utile

Madame Dessaigne campa sur ses positions et n'eut pas l'air de vouloir continuer le dialogue. Il est essentiel, lors de consultations de ce type, à savoir tester un produit qui pourrait servir dans un avenir proche à améliorer la vie quotidienne de personnes handicapées en général, et de déficients visuels en particulier, puisque dans le cas qui nous concerne ce sont eux les principaux intéressés, de désigner les représentants des différentes entités concernées par le projet, de manière à ce qu'ils soient ouverts au dialogue et désireux d'apporter leur contribution de façon constructive à sa réalisation, tout en occultant pas les remarques et propositions des différents intervenants. »

## **6) Visite d'accessibilité de la Villa Saint Raphaël (par Lise Wagner) :**

Georges Masson et moi-même avons participé à la visite d'accessibilité de la Villa Saint Raphaël, ou Maison des Aveugles, le 18 mai dernier. Nous étions accompagnés de Noël Mayoux, chargé de mission au CARPA, et M. Le Monnier, directeur de l'établissement, nous a fait le tour du propriétaire. Le nouveau foyer rassemble désormais les femmes aveugles de la Villa Sainte Odile et les hommes aveugles de la Villa Saint Raphaël. Une fois les travaux terminés, à l'automne 2009, il pourra accueillir jusqu'à 82 résidents. L'accessibilité de cet établissement a été pensée, avant tout en fonction des besoins des personnes déficientes visuelles, mais aussi de celles cumulant d'autres handicaps, notamment sur le plan moteur.

Parmi les aménagements, nous avons noté la vocalisation des ascenseurs, les mains courantes le long des couloirs, les barrières de sécurité en haut des escaliers. Un essai de bande de guidage faite de carreaux légèrement différents des autres ne nous a en revanche absolument pas convaincus. Noël Mayoux s'est attardé sur les problèmes qui avaient été relevés lors de la dernière visite, particulièrement en ce qui concerne l'accessibilité des toilettes aux personnes en fauteuil roulant. Nous avons trouvé le bâtiment agréable et bien conçu.

## **7) Réunion COTECH Schéma d'accessibilité PMR de l'axe Lyon St Paul-Sain Bel (par Lise Wagner) :**

Cette réunion a eu lieu mardi 26 mai et c'est Georges Masson qui y représentait PVV. Elle avait pour ordre du jour le projet ferroviaire "tram-train" de l'Ouest lyonnais ainsi que l'accessibilité PMR dans les haltes et gares de l'axe Lyon St Paul-Sain Bel et en gare de Brignais. Georges s'est attaché à rappeler aux techniciens les besoins des personnes déficientes visuelles et à faire la distinction entre les différentes familles de handicaps.

## **8) Manifestation du 8 juin 2009 :**

Les dysfonctionnements des annonces vocales dans les bus ne sont pas toujours dus à la mauvaise volonté de chauffeurs mais surtout à l'absence d'entretien du système Visulys de la part du SYTRAL.